

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Martine Dubois**

<https://www.cadre21.org/membres/f8ac29c88675b1212948433a>

Date d'obtention : 2024-04-04 15:40:13

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Enfin un outil pour nous aider dans nos interventions face à ce problème grandissant.
De plus c'est une méthode très rassurante pour tous, élèves, parents et intervenants.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je vais intervenir d'avantage en mode accompagnement , l'élève pourra aussi de cette façon sentir qu'il fait partie de la recherche de solution.

De plus le canevas proposé est une bonne alternative pour ne pas oublier d'étapes et très aidant dans la formulation des questions à poser.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Tout au long de notre entretien en aucun temps je dois demander à voir les photos ou les vidéos.

Les réponses aux questions nous donneront un aperçu du contenu.